



Tabac dans les cafétérias

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 3 février 2007

Bonjour, Je voudrais savoir si la nouvelle loi anti-tabac dans les lieux publics du 1er février dernier s'applique également dans les cafétérias Géant Casino ou Leclerc par exemple.

Réponse :

- Si ces établissements ont une ouverture sur le mail de la galerie elle même fermée et couverte, le décret s'applique effectivement dès maintenant.